



CONCERTATION POLITIQUE

La gouvernance électorale en débat aux assises d'Owando

Quelque trois cents délégués des partis politiques et de la société civile ont effectué le déplacement d'Owando, chef-lieu du département de la Cuvette, pour débattre des questions concernant la gouvernance électorale.

« Dans la paix et l'unité, œuvrons au renforcement de notre gouvernance électorale », c'est le thème de ces retrouvailles ouvertes par le Premier ministre, Anatole Colinet Makosso. Il a invité les délégués à ces assises à plus d'efficacité et de responsabilité pour déboucher sur des résultats satisfaisants pour tous.

Page 3



Des officiels présents aux assises d'Owando/Adiac

INSERTION SOCIALE

Un plan de développement des peuples autochtones



Le gouvernement congolais vient de mettre en place un plan national d'amélioration de la qualité de vie des peuples autochtones couvrant la période de 2022 à 2025.

Selon le ministre en charge de la Justice et des Droits humains, Aimé Ange Wilfrid Bininga, ce plan vise à faciliter l'accès des peuples autochtones à l'emploi, à l'éducation et à la formation

professionnelle, ainsi que la protection de leur culture et de leur pharmacopée.

Page 7

EDITORIAL
Violences scolaires

Page 2

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES

L'arsenal juridique se renforce dans le domaine foncier

L'Assemblée nationale a adopté, au cours d'une session, la loi fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres en République du Congo. Cette nouvelle loi complète et modifie cer-

taines dispositions de celle de juin 2018 tout en apportant quelques innovations importantes qui mettent un terme à la multiplicité d'administrations (cadastre, impôts et justice) qui seront désormais

regroupées en une seule à travers le Guichet unique foncier en attente d'opérationnalisation, a indiqué le ministre des Affaires foncières, Pierre Mabilia.

Page 2

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Les contrevenants n'échapperont plus à la loi

Les deux chambres du parlement congolais (Assemblée nationale et Sénat) ont approuvé, à l'unanimité, le projet de loi portant protection des femmes contre toutes sortes de violences.

La loi adoptée compte soixante-dix-sept articles et prévoit, selon les infractions, des amendes corsées et des sanctions disciplinaires sévères allant jusqu'à vingt ans de prison ferme pour toute personne jugée cou-

pable de violences à l'endroit des femmes et filles. D'après la ministre de la Promotion de la femme, Inès Bertille Nefer Ingani, environ 161 femmes ont subi des violences en 2021 au Congo.

Page 3

ÉDITORIAL

Violences scolaires

L'école, lieu d'apprentissage destiné à développer l'autonomie et la socialisation des enfants, est devenue dans certains quartiers un lieu d'affrontements et de violences. A Brazzaville et à Pointe-Noire, le constat fait ces dernières années révèle des bagarres rangées entre les élèves d'établissements publics ou privés en raison de la prolifération des gangs qui exportent leurs conflits des quartiers vers l'école.

Ces confrontations qui se soldent souvent par des blessures, pire des tueries, interpellent aussi bien les parents d'élèves, premiers responsables de l'éducation des enfants; les gestionnaires des établissements scolaires, à travers la tenue régulière des conseils de discipline; mais aussi l'administration publique à qui incombe la mission d'assurer la sécurité dans ces lieux du savoir.

Pour prévenir les violences en milieu scolaire, l'option prise par le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation dans sa démarche de rapprocher les commissariats de police des lieux d'apprentissage ainsi que la création d'un haut-commissariat à la prévention de la délinquance juvénile peut être un début de solutions pour que l'école redevienne cet espace de convivialité et de cohésion de notre jeunesse appelée demain à prendre la relève.

A ces jeunes enclins à la violence, il importe que le monde des adultes – parents et enseignants – apporte enfin une réponse appropriée et durable pour que grandisse chez les jeunes l'esprit d'unité comme l'enseigne l'hymne de notre pays scandé chaque matin à la levée des couleurs. Il est encore temps.

Les Dépêches de Brazzaville

PARLEMENT

Le Congo renforce son arsenal juridique dans le domaine du foncier

Les projets de loi fixant les règles d'immatriculation de la propriété immobilière, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains ont été adoptés le 1er mars au cours d'une plénière.

Selon le ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, Pierre Mabiala, qui a défendu les deux textes devant les députés, ces nouvelles lois apportent des innovations importantes à la réglementation existante. En effet, les règles d'immatriculation de la propriété immobilière en vigueur avaient été instituées par la loi n°17-2000 du 30 décembre 2000 portant loi de finances exercice 2001. « Après deux décennies d'application, il s'est avéré que cette loi a montré ses insuffisances, notamment plusieurs faiblesses au niveau du délai pour obtenir un titre foncier qui était de 120 jours sinon au-delà. Avec la nouvelle loi, en 55 jours, vous avez obtenu votre titre foncier », a défendu le ministre en charge des Relations avec le Parlement.

L'autre imperfection corrigée est la notion d'établissement de l'ordonnance d'immatriculation qui était établie par le président du Tribunal de grande instance ou du Tribunal d'instance. Après vingt ans d'application, l'exécutif a constaté que cette ordonnance d'immatriculation, considérée au départ comme une autorisation judiciaire d'établir un titre foncier, ne servait pratiquement à rien. « Nous avons constaté qu'au-delà de cette autorisation judiciaire, le même titre foncier était contesté et une même tenure foncière pouvait avoir plusieurs titres fonciers. Cela

voudrait dire que l'ordonnance d'immatriculation ne servait à rien », a poursuivi Pierre Mabiala, précisant que la fiabilité du titre foncier laissait à désirer.

Cette loi met également un terme à la multiplicité d'administrations (cadastre, impôts et justice) qui seront désormais regroupées en une seule : le Guichet unique foncier (GUF) qui va connaître son opérationnalisation. La loi innove aussi dans l'instauration des délais. Dès que le juge est saisi du contentieux, il a trente jours pour juger en première instance et en dernier ressort. En cas de mécontentement, la partie adverse ne passera plus par la Cour d'appel pour faire appel. Elle formulera désormais directement un pourvoi en cassation à la Cour suprême qui dispose à son tour de soixante jours pour rendre sa décision. Le conservateur des hypothèques et de la propriété foncière va désormais prêter serment ; la conservation des hypothèques et de la propriété foncière sera désormais déconcentrée. Chaque département aura sa conservation des hypothèques et de la propriété foncière parce qu'il sera doté d'un GUF.

Le deuxième texte a porté sur la modification de la loi 21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains. L'innovation porte sur les articles 13 et 16. Le premier prévoit les modes de mutation et de transfert

(la vente, l'échange ou la donation). Ainsi pour immatriculer, il faut désormais deux modalités de paiement : le paiement en numéraire (argent correspondant à la valeur vénale de votre propriété foncière, notamment les terres coutumières ; deuxièmement la rétrocession.

« Désormais, la notion de mutation et de transfert de la propriété foncière a été clarifiée pour déterminer les sujets de droit capables dans notre pays. Donc, toutes ces trois notions ont été clarifiées par la loi, ce qui manquait dans la loi initiale », a expliqué Pierre Mabiala devant la presse. Concernant l'article 16, dont l'alinéa 1er avait été retoqué par la Cour constitutionnelle, le gouvernement a pensé que les 5% à affecter aux propriétaires terriens ne pouvant immatriculer leurs terres coutumières une fois reconnues par l'Etat étaient figés dans une loi. D'où la nécessité de l'élargir. « Désormais dans notre pays, l'immatriculation des terres coutumières, une fois reconnues par l'Etat, se fera conformément aux dispositions qui seront arrêtées dans la loi de finances. L'innovation consiste à faire que désormais pour immatriculer une terre coutumière, c'est à la fois le gouvernement et le Parlement qui vont se mettre ensemble pour fixer le montant ou le pourcentage à payer, parce qu'il s'agit d'une rétrocession », a-t-il commenté.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lasselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelélé
Ngonu /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo
Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

CONCERTATION POLITIQUE

La gouvernance électorale au centre des débats

Près de trois cents délégués des partis politiques et de la société civile ont trois jours pour débattre de la gouvernance électorale et autres aspects politiques et juridiques qui s'y rattachent à la faveur de la concertation politique qui s'est ouverte le 3 mars à Owando, chef-lieu du département de la Cuvette, sur le thème « Dans la paix et l'unité, œuvrons au renforcement de notre gouvernance électorale ».

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Premier ministre, chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, qui, dans son discours d'ouverture, a loué le sens patriotique des délégués qui ont effectué le déplacement d'Owando. « Vous avez compris autant que le chef de l'Etat et le gouvernement que pour construire le pays dans la paix et l'unité, le dialogue est la clé de voûte », a-t-il déclaré.

Par ailleurs, le Premier ministre a noté que les acteurs des partis politiques et de la société civile qui ont répondu favorablement à l'invitation du gouvernement placent l'intérêt national au-dessus des considérations partisans. Il a fustigé l'attitude de certains d'entre les hommes politiques qui n'ont pas encore intériorisé le sage conseil africain qui dit que la solution aux différents maux sociaux est dans le dialogue.

En outre, Anatole Collinet Makosso a rappelé les concertations politiques antérieures qui ont marqué, selon lui, un pas important dans la gouvernance électorale. « Au même titre que la démocratie, l'amélioration du processus électoral est une quête permanente », a-t-il fait re-



Des participants à l'ouverture de la concertation d'Owando/Adiac

marquer avant d'ajouter que les assises d'Owando ne constituent pas une rencontre de trop ; elles s'inscrivent, a-t-il poursuivi, dans le cadre des échanges permanents des forces politiques et sociales congolaises dans le but de consolider la démocratie.

Il a invité les délégués aux assises d'Owando à plus d'efficacité et de responsabilité pour déboucher

sur des résultats satisfaisants ; avant de solliciter la clémence des sages et notabilités de la Cuvette pour qu'ils implorent les mânes des ancêtres afin que les travaux se déroulent dans la paix et l'unité.

Prenant la parole à son tour, le ministre de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local, Guy

Georges Mbacka, a indiqué qu'il a été content par des échanges avec les hommes politiques et les acteurs de la société civile qui ont précédé les assises d'Owando. « Nous avons été séduits par le sens de responsabilité et la fierté d'appartenir au Congo des femmes et des hommes qui avaient pris part aux échanges préparatoires. Ils avaient fait

montre d'humilité, de la pondération et d'envie de rechercher des solutions aux nombreux défis qui se posent à nous au travers du dialogue permanent », a-t-il déclaré avant d'ajouter qu'au-delà des diversités d'approches et des clivages doctrinaux, ils ont fait preuve d'un sens élevé de patriotisme.

En outre, Guy Georges Mbacka a noté « qu'au cours des contacts que nous avons eus à Brazzaville avec les partis politiques et la société civile, nous n'avons pas eu affaire à des bœuf-œuf, ou à des assujettis à un quelconque pouvoir ; comme le proclament certains compatriotes de mauvaise foi. La concertation politique est loin d'être une occasion, comme le disent d'autres, d'enfermer une partie de la classe politique opportuniste et une partie de la population peu consciente ».

De son côté, le préfet de la Cuvette, Jean Christophe Tchicaya, qui a souhaité la bienvenue à tous les délégués a eu également des mots justes pour les rassurer que toute la population de la Cuvette est heureuse du fait que leur chef-lieu abrite ce grand événement politique.

Roger Ngombé

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Une loi pour stopper l'ampleur du phénomène

Le Sénat et l'Assemblée nationale ont approuvé, les 1er et 2 mars à l'unanimité, le projet de loi portant lutte contre les violences faites aux femmes. Le texte de loi prévoit des sanctions sévères à l'encontre des infracteurs, allant jusqu'à vingt ans de prison ferme.

Le projet de loi sur la lutte contre les violences faites aux femmes a été défendu par la ministre de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement, Inès Bertille Nefer Ingani. Il compte soixante-dix-sept articles et est initié pour combattre toute sorte de violences perpétrées à l'égard des femmes et des filles.

Ces violences sont diverses et concernent des viols sexuels, des menaces ou agressions verbales, des mauvais traitements infligés aux veuves. Ladite loi réprime surtout les cas où elles sont dépossédées du patrimoine (mobilier ou actifs financiers) laissé par leurs défunts époux.

En ce qui concerne les sanctions, la loi prévoit des amendes corsées et des sanctions disciplinaires sévères allant jusqu'à vingt ans de prison ferme, à l'encontre de tous ceux ou celles qui tomberont dans les différentes formes de violences à l'endroit des femmes et filles.

Environ 161 femmes ont subi des



Les députés lors de l'adoption du projet de loi/Adiac

violences en 2021 au Congo
Lors de l'adoption de la loi, les Commissions santé, affaires sociales, famille et genre des deux chambres parlementaires se sont appuyées sur les résultats d'une enquête qui révèle que 161 femmes ont été victimes des viols divers en 2021.

Pour la ministre en charge de la Promotion de la femme, son adoption ouvre un nouvel horizon au profit de la femme et de la jeune fille. « En 2015, les services habilités du ministère ont révélé que sur 782 femmes enquêtées, âgées de 15 à 59 ans, 62% ont déclaré avoir été victimes de

violences sexuelles, physiques ou économiques », a témoigné Inès Bertille Nefer lors de l'adoption du projet de loi.

Une autre étude réalisée par le Fonds des Nations unies pour la population à Brazzaville note que 103 cas de violence conjugale ont été enregistrés entre mai et

juin 2020. Dans les zones où se déroulent les interventions humanitaires, 1120 cas de violences faites aux femmes ont été enregistrés pendant les trois premiers trimestres de 2020, précise la même enquête.

Pour Inès Bertille Nefer Ingani, l'adoption de la loi portant lutte contre les violences faites aux femmes augure un horizon meilleur à la femme congolaise. « Les femmes attendaient impatiemment l'adoption de cette loi. Aujourd'hui est un jour historique et spécial pour la femme congolaise car il marque le début de la masculinité positive dans notre pays », a-t-elle ajouté.

Après la promulgation dudit texte de loi par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, le ministère de la Promotion de la femme lancera une campagne territoriale pour sa vulgarisation afin de permettre à toutes les femmes de connaître son contenu et de défendre leurs droits sereinement.

Firmin Oyé
et Jean Jacques Koumba

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 2 mars 2022

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 2 mars 2022, par visioconférence et sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Douze affaires étaient inscrites à son ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi portant attribution du label « start-up » du numérique et de l'innovation technologique en République du Congo, au titre du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique ; Un projet de décret au titre du ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement ; Deux projets de décret au titre du ministère de la Défense nationale ; Trois projets de décret au titre du ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat ; Quatre projets de décret au titre du ministère du Tourisme et des Loisirs ; Une communication du ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi.

I/- Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique

Projet de loi portant attribution du label « start-up » du numérique et de l'innovation technologique en République du Congo

Invité par le président de la République à prendre la parole M. Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, a rappelé que l'ambition du chef de l'Etat, relayée par le gouvernement, de faire du numérique un levier de la diversification de notre économie, suppose un accompagnement des entreprises les plus innovantes communément appelées start-up.

C'est le constat de l'absence d'un cadre juridique spécifique aux acteurs de l'industrie numérique, le manque de financements adaptés, les difficultés d'accès à la commande publique et l'absence d'une stratégie de promotion de l'innovation qui justifie la proposition d'un environnement propice au développement de ces jeunes entreprises.

Le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres a pour objet de faciliter le lancement et le développement de start-up locales, en leur accordant notamment ce label de mérite, condition essentielle pour accéder aux avantages dévolus aux start up.

C'est dans ce cadre que la discussion s'est engagée sur le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant attribution du label « start-up » du numérique et de l'innovation technologique en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement

Invité à son tour par le Président de la République à prendre la parole, M. Pierre Mabilia, ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement, présentant aux membres du Conseil des ministres un projet de décret portant autorisation expresse d'occuper une dépendance du domaine public hydrique dite « Lac Cayo » par la Société agricole du Congo (Saco) dans le district de Tchiamba Nzassi, département de Pointe-Noire, a indiqué que la société demanderesse veut diversifier ses investissements par la production halieutique et contribuer au développement d'un secteur agricole plus productif.

Elle prévoit pour ce faire d'investir environ un 1,2 milliard de frs CFA pour le déploiement d'une filière aquacole au lieu dit « Lac Cayo »,

projet d'élevage qui intégrera la préservation de la qualité de l'eau, la sauvegarde de l'écosystème et favorisera l'augmentation de la production de poisson d'eau douce.

Les membres du Conseil des ministres ont été avisés des opportunités de création de centaines d'emplois directs, de la contribution de ce projet à l'amélioration du cadre de vie des populations, de son impact sur l'amélioration des secteurs de l'éducation et de la santé.

L'autorisation d'occuper porte sur une superficie de mille neuf cent trente-neuf hectares quatre-vingt-huit ares zéro centiare (1939ha 88a 00ca) sera consentie moyennant le paiement d'un loyer et d'une redevance annuelle fixés conformément dispositions réglementaires fixant les modalités d'occupation du domaine public adoptées le 31 décembre 2021 par décret en Conseil des ministres.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant autorisation expresse d'occuper une dépendance du domaine public hydrique dite « Lac Cayo » par la société agricole du Congo (Saco) dans le district de Tchiamba Nzassi, département de Pointe-Noire.

III/- Ministère de la Défense nationale

Prenant la parole à son tour, M. Charles Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale, a présenté deux projets de décret, le premier fixant les conditions d'octroi et de retrait des habilitations aux titulaires des emplois et fonctions civils et militaires et, le second, fixant les modalités de gestion des informations classifiées.

Pris en application de la loi n° 13-2021 du 4 février 2021 portant protection des informations sensibles en matière de défense et de sécurité, le premier projet de décret prévoit que les fonctions visées intègrent le cadre institutionnel ou le cadre administratif et détermine, pour chaque emploi ou fonction, les niveaux de classification des informations auxquelles le titulaire peut accéder.

Cette habilitation est limitée aux informations entrant dans le domaine de compétence de la fonction ou de l'emploi, sauf pour les titulaires de hautes fonctions telles que visées dans le présent projet soumis au Conseil ; l'habilitation prend fin avec la cessation des fonctions, ou encore par un retrait sanction en cas d'apparition d'éléments de vulnérabilité.

Présentant le second projet de décret, le ministre Mondjo a indiqué qu'il a été élaboré en application de la même loi du 4 février 2021 ; il traite de quatre principaux centres d'intérêt, à savoir : l'élaboration des informations ou supports classifiés ; la mise en circulation des informations ou supports classifiés ; la conservation et l'exploitation des informations ou supports classifiés ; l'archivage et la destruction des informations ou supports classifiés.

Ce texte a pour finalités le signalement clair aux usagers du caractère protégé et sensible de l'information, pour minimiser toute possibilité de compromission non intentionnelle et d'assurer la traçabilité du cheminement des informations ou supports classifiés, de l'autorité d'origine jusqu'au destinataire final.

L'archivage concerne les informations ou supports classifiés qui ne sont plus d'un usage régulier et ne présentent aucun intérêt administratif. Versés aux archives publiques, ces documents ne pourront être communiqués au public qu'à condition d'avoir été préalablement déclassifiés. Enfin, leur destruction n'est possible qu'après autorisation du conseil national de sécurité ou de l'autorité hiéar-

chique dont relève la structure d'origine.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté ces deux projets de décret, le premier fixant les conditions d'octroi et de retrait des habilitations aux titulaires des emplois et fonctions civils et militaires et, le second, fixant les modalités de gestion des informations classifiées.

IV/- Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Josué Rodrigue Ngouonimba, ministre de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat, a soumis à l'examen et adoption du Conseil des ministres trois projets de décret.

Présentant un projet de décret fixant les modalités de mise en œuvre du contrôle technique des ouvrages de bâtiment et d'infrastructure, le ministre Ngouonimba a indiqué qu'il s'agit d'un élément essentiel des opérations de construction considérées dans leurs phases de conception, de réalisation et d'achèvement de l'ouvrage, avec pour objectifs de garantir la qualité des ouvrages, rassurer le maître d'ouvrage et limiter la mise en jeu de la responsabilité des constructeurs et de l'assurance construction.

Ce contrôle technique, rendu obligatoire sur les documents de travaux de construction, mais jusqu'ici non réglementé, a été institué par les lois suivantes : la loi du 5 mars 2019 portant code de l'urbanisme et de la construction ; la loi du 31 mars 2004 relative aux activités de promotion immobilière et de construction d'ouvrages et la loi du 17 septembre 1988.

Le décret soumis au Conseil a donc pour objet de fixer les règles relatives au contrôle technique de la construction d'ouvrages de bâtiment ou d'infrastructure, les conditions d'accès et d'exercice de cette activité, le statut professionnel, la mission les modalités d'intervention et le principe de responsabilité des contrôleurs techniques tout en prévoyant les sanctions administratives éventuelles.

Le projet de décret fixant les modalités de constatation des infractions aux opérations d'urbanisme et de construction, pris en application de la loi du 5 mars 2019 portant code de l'urbanisme et de la construction précise et complète les modalités de constatation des infractions par tout officier ou agent de police judiciaire, tout fonctionnaire et agent des collectivités locales assermenté.

Le projet de décret fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission locale d'urbanisme a été élaboré en application de l'article 236 de la loi du 5 mars 2019 portant code de l'urbanisme et de la construction. Afin de favoriser le principe de concertation et de participation consacré par la loi de 2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ainsi que la promotion de la démocratie locale affirmée par la loi de 2003 fixant l'organisation administrative locale, il est prévu que l'avis de la commission locale est requis pour les questions d'urbanisme, d'aménagement urbain et de construction intéressant la localité.

La commission locale d'urbanisme sera présidée par l'autorité municipale et composée notamment d'élus, afin de promouvoir la décentralisation au cœur de la Constitution du 25 octobre 2015 et du projet de société de son excellence monsieur le président de la République, en permettant des choix pertinents en matière d'urbanisme.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté les trois projets de décret fixant respectivement les modalités de mise en œuvre du contrôle technique des ouvrages de bâtiment et d'infrastructure, les modalités de constatation des infractions aux opérations d'urbanisme et de construction et les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission locale d'urbanisme.

V/- Ministère du Tourisme et des Loisirs

Présentant quatre projets de décret au titre de son secteur, Mme Destinée Hermella Doukaga, ministre du Tourisme et des Loisirs, a souligné l'importance de ces textes dans la mise en œuvre des objectifs du projet de société de son excellence monsieur le président de la République, en matière de développement du tourisme au Congo, ce secteur étant d'ailleurs un des piliers du Plan national de développement (PND) 2022-2026.

Il en est ainsi du projet de décret portant approbation des statuts de l'Office de promotion de l'industrie touristique. Vecteur de diversification économique, le tourisme se voit ainsi doté d'un édifice juridique efficace et en rapport avec l'ambition nationale en matière de développement de ce secteur, avec la transformation de cet office en établissement public à caractère industriel et commercial, en application de la loi du 10 mars 2021 actant cette transformation.

Le projet de décret fixant les normes de classement des établissements d'hébergement touristiques concourt à la modernisation de l'offre, en fixant des normes de classement des établissements d'hébergement et ce en vue d'assurer une parfaite maîtrise des composantes de l'offre touristique.

Le projet de décret fixant les modalités de classement, de déclassement et de reclassement des établissements d'hébergement touristique, pris en application de la loi n°29-2021 du 12 mai 2021 réglementant le secteur du tourisme, a pour objet de réglementer l'activité hôtelière en République du Congo, grâce à la mise en place d'un cadre juridique harmonieux qui fixe les normes de développement intégré et ordonné de ce sous-secteur.

Enfin, le projet de décret déterminant les garanties de protection minimale des touristes en matière de santé, de vols ou d'agression, a pour objet de garantir aux touristes, tant nationaux qu'étrangers, une protection minimale contre les risques encourus dans les domaines évoqués et ce conformément à la loi du 12 mai 2021 précitée.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté les quatre projets de décret soumis à son examen, portant respectivement approbation des statuts de l'Office de promotion de l'industrie touristique, fixant les normes de classement des établissements d'hébergement touristiques, fixant les modalités de classement, de déclassement et de reclassement des établissements d'hébergement touristique et déterminant les garanties de protection minimale des touristes en matière de santé, de vols ou d'agression.

VI/- Communication

Enfin, les membres du Conseil des ministres ont suivi une communication de M. Hugues Ngouélonélé, ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi concernant l'état actuel du sport en République du Congo.

Cette communication a été l'occasion de débats et échanges intenses et fera l'objet de décisions ultérieures qui seront portées, le moment venu, à la connaissance de l'opinion nationale.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 14h30.

Fait à Brazzaville, le 2 mars 2022

Le ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du gouvernement

Thierry Lézin Mougalla

DOUANE

L'administration invitée à mobiliser davantage les recettes

Le ministre délégué au Budget, Ludovic Ngatsé, a exhorté les cadres de l'administration douanière à tout mettre en œuvre pour atteindre les prévisions budgétaires de 124 milliards FCFA qui leur sont assignées dans la loi de finances 2022.

L'invite a été faite lors d'une séance de travail que le ministre a présidée le 3 mars, à la direction générale des douanes et des droits indirects, à Brazzaville. « Je suis venu vous féliciter pour les efforts fournis en 2021. C'était une année difficile marquée notamment par la pandémie. En dépit de cela, vous avez fait preuve de beaucoup de professionnalisme en allant au-delà des objectifs fixés. Au lieu de 110 milliards FCFA attendus, vous avez apporté au Trésor public 113 milliards FCFA », a fait savoir le ministre délégué au Budget.

« Cette année, les objectifs sont encore plus importants car l'Etat attend de vous 124 milliards FCFA. C'est la première fois que la barre soit placée si haut. Les temps sont durs, certes, mais

nous mettrons tout en œuvre pour continuer à vous soutenir à être plus performants et efficaces », a promis Ludovic Ngatsé.

De son côté, le directeur général des douanes, Guénolé Mbongo Koumou, s'est dit prêt à relever ce challenge grâce aux équipes qui sont continuellement à pied d'œuvre à travers le territoire pour mobiliser les recettes.

« La tâche n'est pas facile mais aucun défi n'est insurmontable. Nous avons la volonté d'aller même au-delà des attentes. Pour ce faire, nous avons besoin d'être accompagnés par le gouvernement. La restitution, par exemple, de la prime appelée Temps Extra Légal de façon régulière sera une véritable source de motivation », a souligné Guénolé Mbongo Koumou.

Selon ce dernier, les performances enregistrées l'année dernière sont le fruit de toutes les réformes menées au sein de ladite administration. Il s'agit, entre autres, de la modernisation du système d'information puis les contrôles de terrain. L'amélioration des voies d'accès dans les départements enclavés tels la Likouala contribuera aussi à maximiser les recettes douanières.

Signalons qu'après l'entretien avec le ministre délégué au Budget, une délégation de la douane, conduite par son directeur général, a visité les bureaux qui se trouvent au beach de Brazzaville. L'objectif a été de constater la reprise de l'activité douanière suite à l'ouverture des frontières par le gouvernement, il y a quelques jours.

Lopelle Mboussa Gassia

MARCHÉ FINANCIER

Hausse du volume des émissions du trésor congolais

Le Congo multiplie le recours au marché des titres publics de la sous-région, à travers l'émission de Bons du trésor assimilables (BTA) et les Obligations du trésor assimilables (OTA), dans la perspective d'assurer le financement des projets de développement prévus dans le budget de l'Etat.

Selon le tableau de bord hebdomadaire publié par la Banque centrale, le volume des opérations du pays entre les 21 et 25 février représente près de cinquante milliards FCFA.

Au cours de la même période, le Congo a recouru au marché des titres publics de la sous-région pour un montant de 25 milliards FCFA, soit 15

milliards d'OTA de cinq ans et 10 milliards d'OTA de trois ans. Le pays a également procédé au remboursement de 14,5 milliards, soit 13,9 milliards de BTA de vingt-six semaines et de 10,6 milliards de BTA de cinquante-deux semaines.

La dynamique du marché des titres publics est entraînée en grande partie par le taux jugé élevé de remboursements des fonds levés par le trésor congolais, estiment les experts. L'évolution des performances du marché financier congolais est liée aux réformes statutaires et à l'élargissement des possibilités de placement avec un actif de qualité. Le trésor congolais mise sur la par-

ticipation des spécialistes de valeurs du Trésor constitués des banques et établissements de crédit locaux et d'établissements financiers de la sous-région.

Il faut noter que l'an dernier, les OTA ont atteint 81,2%, contre 76,6% de la moyenne sous-régionale. Les BTA ayant enregistré une forte hausse de 200,8%, au premier trimestre, se sont redressés à 114,8% au deuxième trimestre. Ils présentent les meilleurs taux de souscription en dépassant les 100%, au-dessus de la moyenne de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

Fiacre Kombo

URBANISME

La Banque mondiale soutient le Congo dans ses réformes

Le ministre de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat, Josué Rodrigue Nguonimba, s'est entretenu, le 3 mars à Brazzaville, avec le directeur régional du développement durable de la Banque mondiale (BM) pour l'Afrique de l'ouest et du centre, Siméon Ehui, en présence de Korotoumou Ouattara, représentante de la BM au Congo.



Les deux parties lors des échanges/Adiac

Au cœur des échanges, les questions d'urbanisation, de réformes et de politique de l'habitat. « Nous avons discuté, avec le ministre de la Construction, du soutien que la BM peut apporter au gouvernement du Congo sur les questions d'urbanisation. Aussi, voir comment nous pouvons soutenir le pays en termes de réformes et de politique de l'habitat. », a indiqué Siméon Ehui.

Selon lui, le soutien de son institution est d'un intérêt majeur pour le Congo car il s'agit d'apporter un appui technique et financier. « Nous sommes déjà engagés avec le Congo sur un certain nombre de projets et nous pouvons nous appuyer sur ces derniers pour encore faire des projets transversaux qui peuvent inclure non seulement l'habitat mais aussi l'énergie, l'eau et l'agriculture en zone rurale. Il s'agit là d'appuyer, de façon transversale, le secteur de l'urbanisme avec tous les autres ministères concernés pour apporter un bon vivre au Congo », a expliqué le directeur général du développement durable de la BM pour l'Afrique de l'ouest et du centre. Cette rencontre a été l'occasion pour le ministre Josué Rodrigue Nguonimba de féliciter la BM pour son engagement à l'égard du Congo ; de reconnaître l'ampleur de son appui pour la mise en œuvre des projets relatifs à la restructuration urbaine ; d'encourager le renforcement de la coopération entre le Congo et l'institution financière. « Le Congo a besoin d'un appui de la Banque mondiale pour la mobilisation de l'expertise y afférente », a-t-il déclaré.

Gloria Imelda Lossele

Découvrez le nouveau numéro de votre magazine

HEBDOMADAIRE INTERNATIONAL
jeune africaine

Disponible dès maintenant chez votre marchand de journaux

- Librairie de l'indépendance
- Fnac Brazzaville
- Librairie les Manguiers

- Zamora service
- Mistigry
- Archipel

Offre abonnement sur le

+242 06 634 93 33

DROITS HUMAINS

L'accès des peuples autochtones à l'emploi pris en compte

Faciliter l'accès à l'emploi des autochtones fait partie des objectifs du Plan national d'amélioration de la qualité de vie de ces derniers pour la période 2022-2025, selon le ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, Aimé Ange Wilfrid Bininga.

Le ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, Aimé Ange Wilfrid Bininga, est passé à l'épreuve des questions orales avec débat au gouvernement il y a quelques jours. L'interpellation a porté sur la politique actuelle du gouvernement pour améliorer la qualité de vie de cette couche sociale.

En réponse, le ministre a rappelé les initiatives déjà réalisées en la matière en insistant sur le Plan national d'amélioration de la qualité de vie de ces derniers pour la période 2022-2025 que le gouvernement exécute actuellement. L'accès des peuples autochtones à l'emploi y figure en bonne place. Une mesure qui va de pair avec l'accès gratuit de ces derniers à l'éducation allant des cycles préscolaire, primaire jusqu'au supérieur. Pas seulement pour l'enseignement général mais aussi



Les autochtones exposant les produits de la pharmacopée en présence du ministre de la Justice/DR

et surtout pour la formation technique et professionnelle afin de répondre aux besoins du marché de l'emploi au sens large.

Par ailleurs, « la protection

de leur culture, leur pharmacopée, l'élaboration de la cartographie des terres et territoires occupés par les populations est également pris en compte dans

le Plan national d'amélioration de leur qualité de vie », a déclaré le ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, devant

la représentation nationale. La loi portant protection et promotion des peuples autochtones, promulguée il y a plus de dix ans, est accompagnée de plusieurs décrets d'application. Il s'agit du décret n°2019-200 du 12 juillet 2019 déterminant les modalités de protection des biens culturels, des sites sacrés et spirituels de cette couche sociale. Aussi, le décret n°2019-201 du 12 juillet 2019 fixant les procédures de consultation et de participation des peuples autochtones aux projets et programmes de développement socio-économique.

Il convient de rappeler qu'au Congo trois départements renferment le plus grand nombre des peuples autochtones. Le premier, la Likouala avec plus de treize mille ; la Lékoumou avec plus de onze mille et la Sangha avec plus de sept mille autochtones.

Rominique Makaya

ENSEIGNEMENT

L'INJS veut changer de dimension

L'Institut national de la jeunesse et des sports (INJS) a organisé, du 25 au 26 février, son conseil technique en vue de s'arrimer aux autres instituts de l'espace de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la francophonie (Confejes).

Les participants aux travaux du conseil technique ont, pendant deux jours, validé les programmes d'enseignement de l'INJS d'autant plus que la recommandation de la Confejes faisait exigence à cet établissement de mettre en forme les contenus des enseignements qui sont dispensés. Ils doivent être mis en ligne pour qu'ils soient lus dans le but d'assurer la visibilité de l'institut.

En 2018, lors du dernier conseil technique, l'INJS avait su loger les disciplines dans les plaquettes académiques. Ces disciplines avaient certes des volumes horaires requis mais manquaient de document dans lequel était précisé le contenu de ce qui s'enseignait dans chaque discipline. Face à l'inexistant, l'établissement a fait un choix fort, celui d'impliquer tous les intervenants à produire le contenu des enseignements dispensés aux stagiaires.



Les experts débattant sur la mise en forme du contenu d'enseignement de l'INJS/DR

« Nous avons sollicité l'expertise des sachants et des professeurs de l'Université Marien-Ngouabi qui sont les experts dans le domaine de la pédagogie. Ils ont beaucoup contribué à la rédaction du programme d'enseignement au niveau du secondaire et de l'université. Et une fois que nous avons reçu ce dossier, le groupe de travail est arri-

vé et nous a accompagnés dans l'appréciation de ce programme », a expliqué Serge Mbouma, le directeur de l'INJS. Les deux jours des travaux ont permis aux participants de travailler sur les filières liées aux sports, notamment les conseillers sportifs, et celles des inspections de la jeunesse et sports mais également sur les programmes des conseil-

lers à la jeunesse. Certains modules ont été fusionnés en une matière.

« Par exemple, l'animation, nous avons réorganisé les sciences de la vie et de la santé pour la physiologie, l'hygiène et la santé. Il y avait aussi le dopage que nous avons essayé de condenser pour ne laisser la place qu'à l'anatomie, la physiologie et

la médecine sur le sport qui pourrait intégrer également le dopage », a commenté un expert.

La première brochure de ce qui a été fait doit être mise en forme pour être transmise au comité d'experts qui se chargera cette fois de la lire en dernier lieu avant que le Conseil de direction ne donne le quitus. « Nous ne pouvons pas mettre ce programme en expérimentation sans qu'il donne quitus, parce que quand il sera mis en ligne les collègues qui sont avec eux au niveau de Cames auront la possibilité de lire leur contribution. Et s'il y a des faiblesses, nous aurons alors vendu moins cher leurs noms. C'est pour cette raison que nous allons le mettre en expérimentation à partir de l'année académique 2022-2023 », a conclu Serge Mbouma.

James Golden Eloué

ETATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION

L'Unesco apportera une contribution financière et une expertise technique

L'organisation des états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche au Congo, a été le 1er mars au cœur d'une réunion interministérielle, élargie à la représentante de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) au Congo, Fatoumata Barry Marega, présidée par le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso.

Tenue en présence des ministres en charge des Enseignements et du Haut-commissaire à l'organisation des états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de l'alphabétisation, la rencontre sectorielle intervient dans un contexte où il est important de manifester la volonté politique, dans la quête des solutions réelles aux problèmes du système éducatif.

L'Unesco a, en effet, salué l'approche de la préparation de cet important événement pour lequel le Premier ministre a manifesté son engagement pour une franche réussite.

« L'Unesco est mobilisée à accompagner le gouvernement congolais, notamment via une contribution financière et une expertise technique internationale, en collaboration avec l'ensemble des partenaires du secteur de l'éducation congolais », souligne le communiqué de presse de la Primature.

La République du Congo a fait de l'accès à une éducation de qualité, à une for-



mation qualifiante et à un emploi décent l'une de ses priorités. A cet effet, l'Unesco, en sa qualité d'agence des Nations unies spécialisée pour l'éducation et coordonnatrice mondiale de l'Objectif de développement durable pour l'éduca-

tion 4, est prête à apporter des appuis nécessaires à la réussite des états généraux de concert avec tous les partenaires techniques et financiers présents au Congo.

L'équipe du Haut-commissariat, l'Unesco et l'Unicef

ont travaillé conjointement pour préparer le cadre institutionnel, organisationnel et technique des états généraux. La première étape étant la finalisation des termes de référence et la préparation des consultations avec l'ensemble des

Les deux parties pendant la réunion DR acteurs déconcentrés du système éducatif.

L'Unesco apportera, en collaboration avec la Banque mondiale et les autres partenaires techniques et financiers, son soutien multiforme aux ministères en charge du secteur de l'éducation et de la formation qualifiante. Le but visé est de renforcer le système d'information, en vue de soutenir efficacement l'organisation des états généraux et le pilotage du système éducatif sur la base des statistiques de qualité.

Parfait Wilfried Douniama

« L'Unesco est mobilisée à accompagner le gouvernement congolais, notamment via une contribution financière et une expertise technique internationale, en collaboration avec l'ensemble des partenaires du secteur de l'éducation congolais »



Océan du Nord
Sécurité - Confort - Fiabilité

OUVERTURE DES LIGNES
ETOUMBI - KELLE & ETOUMBI - MBOMO!!
après une interruption momentanée de la ligne
Etoumbi - Kelle, votre transporteur vous annonce
sa relance et l'ouverture du tronçon Etoumbi - Mbomo



**Désormais
voyagez
JUSQU'À
MBOMO!!**

Brazzaville
ETOUMBI - KELLE
tous les

MARDIS

SAMEDIS



Brazzaville
ETOUMBI - MBOMO
tous les

JEUDIS

www.oceandunord.com
contact@oceandunord.com

Phones: 05 728 88 33/ 06 587 44 60
Direction Brazzaville: 01, rue Ango av de la tsiémé Mikalou.

UKRAINE

Le ministre chinois des Affaires étrangères précise la position de base de son pays

Le conseiller d'Etat et ministre des Affaires étrangères de Chine, Wang Yi, a expliqué vendredi la position de base de la Chine sur la question ukrainienne.

Wang Yi a échangé des points de vue sur la situation en Ukraine lors de ses entretiens téléphoniques avec Liz Truss, chef de la diplomatie britannique, Josep Borrell, haut représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi qu'avec Emmanuel Bonne, conseiller diplomatique du président français, Emmanuel Macron.

A cette occasion, Wang Yi a exposé la position de base de la Chine sur la question ukrainienne dans les cinq points suivants :

- Premièrement, la Chine défend fermement le respect et la sauvegarde de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays et se conforme sincèrement aux objectifs et principes de la Charte des Nations unies.

- Deuxièmement, la Chine défend le concept de sécurité commune, globale, coopérative et durable.

- Troisièmement, «la Chine suit l'évolution de la question ukrainienne, et la situation actuelle est quelque chose que nous ne voulons pas voir».

- Quatrièmement, la Chine soutient et encourage tous les efforts diplomatiques favorables au règlement pacifique de la crise ukrainienne.

- Cinquièmement, la Chine estime que le Conseil de sécurité de l'ONU doit jouer un rôle constructif dans la résolution de la question ukrainienne et que la paix et la stabilité régionales ainsi que la sécurité de tous les pays doivent être les priorités.

Xinhua

NATIONS UNIES

La Russie sommée d'arrêter la guerre

L'Assemblée générale de l'ONU a adopté, mercredi, une résolution qui exige que la Russie cesse immédiatement de recourir à la force contre l'Ukraine. Sur les 193 membres de l'Organisation, 141 ont approuvé le texte, cinq - Russie, Bélarus, Corée du Nord, Erythrée et Syrie - s'y sont opposés et 35 se sont abstenus, dont le Congo et la Chine.

Après plus de deux jours d'interventions à la tribune de l'ONU, la résolution exige que la « Fédération de Russie cesse immédiatement d'employer la force contre l'Ukraine » et qu'« elle retire immédiatement, complètement et sans conditions toutes ses forces militaires du territoire ukrainien ». Elle « condamne la décision de la Fédération de Russie d'augmenter le niveau de préparation de ses forces nucléaires ».

Piloté par l'Union européenne en coordination avec l'Ukraine, le texte déplore également « dans les termes les plus énergiques l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine ». L'Assemblée générale de l'ONU affirme « son engagement envers la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur des frontières internationalement reconnues du pays. » « Le message de l'Assemblée générale est fort et clair », a réagi le secrétaire général

de l'ONU, Antonio Guterres. « Mettez fin aux hostilités en Ukraine — maintenant. Ouvrez la porte au dialogue et à la diplomatie — maintenant ».

Le président américain, Joe Biden, a jugé que le vote exposait au grand jour l'isolement de son homologue russe, Vladimir Poutine. « Une immense majorité des nations reconnaît que Poutine n'attaque pas seulement l'Ukraine mais également les fondations même de la paix et de la sécurité dans le monde », a-t-il dit dans un communiqué.

Pour le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, le résultat du vote est « historique », un point de vue partagé par le Premier ministre britannique, Boris Johnson.

Intitulée « Agression contre l'Ukraine », la résolution appelle, par ailleurs, à accorder à l'aide humanitaire un accès sans entrave - sur fond de discussions ardues au Conseil de sécurité sur un projet franco-mexicain de résolution sur le même sujet - et « déplore l'implication du Bélarus » dans l'attaque de l'Ukraine.

Elle « exige que la Fédération de Russie revienne immédiatement et sans condition sur sa décision relative au statut de certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk ».

Le texte « exhorte les parties à respecter les accords de Minsk et à œuvrer de manière constructive dans les cadres

internationaux pertinents, notamment le format normand et le Groupe de contact trilatéral en vue de leur pleine application ».

Outre l'Amérique du Nord et l'Europe, la résolution a bénéficié du vote favorable de nombreux Etats africains, mais pas celui du Congo, du Sénégal et de l'Afrique du Sud qui se sont abstenus, comme l'Algérie, la Centrafrique et le Mali, deux pays développant actuellement leurs liens avec la Russie. Le Burkina Faso n'a pas voté. Une majorité des pays d'Amérique latine pourtant très éloignés du théâtre ukrainien a voté en faveur de la résolution.

Pour le Moyen-Orient, les Emirats arabes unis ont voté pour rompre avec une position suivie depuis la semaine dernière au Conseil. L'Iran s'est abstenu, une position adoptée aussi par l'Irak. L'Arabie saoudite et Israël ont voté pour la résolution. L'abstention de la Chine est fidèle à sa position depuis une semaine au Conseil de sécurité. L'Inde et le Pakistan se sont abstenus. La résolution à l'Assemblée était inspirée d'un texte rejeté la semaine dernière au Conseil de sécurité en raison d'un veto posé par la Russie.

Au sein de l'Assemblée générale, le droit de veto, privilège des cinq membres permanents du Conseil (Etats-Unis, Russie, Chine, France et Royaume-Uni), n'existe pas. Ses résolutions ne sont pas contraignantes légalement.

La Rédaction

SAISON DES LETTRES CONGOLAISES

Henri Djombo remporte le prix « Camara-Laye-l'enfant noir »

La cérémonie d'ouverture de la 3e édition de la Saison des lettres congolaises, le 3 mars au centre culturel Zola, a été ponctuée par la remise de prix littéraires aux écrivains dont les œuvres ont considérablement séduit le jury. En tête, l'écrivain congolais Henri Djombo pour son roman « Le miraculé du vol 352 ».

Neuvième roman d'Henri Djombo, « Le miraculé du vol 352 » fait état d'un voyage par avion dont le crash laisse à peine un seul survivant, le rescapé Nody Benga. Ce dernier incarne désormais la voix de toutes les dérives du drame pour mettre à nu les problèmes des pays sous-développés, à savoir les injustices et inégalités sociales, la dépendance économique, la mauvaise gestion des acquis naturels.

A en croire Huppert Malanda, poète et président du jury du prix « Camara-Laye-l'enfant noir », l'ouvrage développe une intrigue linéaire couronnée de plusieurs leçons de morale. « Le miraculé du vol 352 » dénonce les travers qui engendrent la stagnation. Le rêve du personnage principal, le héros Nody Benga, est à comprendre comme l'expression de plusieurs horizons, confrontation de l'idéal avec l'irréel. Un peu comme le besoin d'être transporté dans un autre continent où tout serait mieux que ce que l'on vit dans son pays d'origine », a-t-il fait savoir.

Pour Henri Djombo, c'est une réelle satisfaction de recevoir



L'écrivain congolais Henri Djombo recevant son prix

ce prix auquel il ne s'attendait pas du tout. « Pour primer un ouvrage, le jury le soumet à un certain nombre de critères. Ainsi, être distingué est une grande victoire. Un grand merci aux Editions + pour cette initiative qui nous fait honneur en tant qu'écrivain et qui contribue à faire connaître la littérature congolaise », a-t-il déclaré.

Outre le prix « Camara-Laye-l'enfant noir », les ro-

mans « Cave 72 » de Fann Attiki et « Cadenas » de Ferréol Gassackys ont été respectivement sacrés Prix spécial du jury de la Saison des lettres congolaises 2022 et Prix littérature et nation. Le premier est une fiction politique qui mêle à la fois l'enquête et la satire tout en accordant une place essentielle à la poésie et à l'humour. Et le second est un récit qui appelle à briser les idées reçues sur les relations humaines, en

vue de cultiver le partage et le vivre-ensemble.

« Je suis content et fier de recevoir ce prix de la part de mes aînés dans la littérature. Dans ce roman qui est aussi ma première publication, je ne parle pas que de politique, j'exhorte plutôt les jeunes à aller vers la révolution, et non la révolte. La révolution aussi bien sur le plan artistique et économique que dans le sport, l'éducation... », a

souligné Fann Attiki.

Les deux autres romans, « Le tribunal inattendu » d'Obambe Gakosso et « Et les portes sont des bouches » de Richard Ali, arrivés en finale, ont été désignés par les membres du jury comme Prix d'encouragement. Lançant la 3e édition de la Saison des lettres congolaises, Maha Lee Cassy, fondateur des Editions+ et promoteur dudit événement, a indiqué qu'organiser une activité de ce genre, avec ses propres fonds, est un chemin difficile. « Votre présence, ici, honore mes efforts. Je suis très touché et j'espère que vous partagerez la nouvelle à d'autres Congolais que l'évènement continue pour que nous puissions communier ensemble autour du livre jusqu'au 8 mars », a-t-il dit.

Du 4 au 8 mars, il est prévu des tables rondes ainsi que des présentations-dédicaces d'ouvrages et un marché du livre au centre culturel Zola. Le 7 mars au Palais des congrès, ce festival a programmé deux représentations théâtrales des pièces « Madame la DG » et « Le mort vivant » d'Henri Djombo.

Merveille Atipo

CINQUIÈME ASSEMBLÉE DE L'ONU SUR L'ENVIRONNEMENT

La RDC présente à Nairobi

Placée sur le thème « Renforcer les actions en faveur de la nature pour atteindre les objectifs de développement durable », la cinquième assemblée des Nations unies pour l'environnement, ouverte le 28 février à Nairobi, au Kenya, s'est clôturée le 2 mars par l'adoption par consensus d'une déclaration ministérielle. La République démocratique du Congo (RDC) a été représentée par le ministre d'État en charge de l'Aménagement du territoire, Me Guy Loando Mboyo.

La rencontre a réuni les ministres de l'environnement du monde qui ont échangé sur des stratégies pour renforcer la lutte contre la dégradation de l'environnement, le changement climatique et la montée des inégalités au sein de la population mondiale.

Me Guy Loando Mboyo a pris la parole comme orateur du panel qui avait pour thème « Renforcer l'action en faveur de la nature pour atteindre les objectifs de développement durable ». Il a expliqué les efforts du gouvernement congolais pour la matérialisation des engagements pris dans le cadre des objectifs durables de développement. Le ministre d'État a déclaré que son pays est conscient de l'immensité de son territoire avec une population de plus de cent millions d'habitants et a mis en place un programme ambitieux de développement à la base de



145 territoires dont le coût est estimé à 1,6 milliard de dollars américains. Un programme qui vise à réduire les inégalités.

Selon le ministre d'État Guy Loandi Mboyo, ce programme permettra notamment à la population congolaise d'accéder aux soins de qualité par la construction et la réhabilitation des centres de santé. Outre cela, il a affirmé que la réalisation des

Objectifs de développement durable (ODD) passe aussi par la connaissance des ressources. Et l'annuaire des ressources naturelles renouvelables et non renouvelable du sol et du sous-sol de la RDC est une réponse à la réalisation de ces ODD. « Cet annuaire qui va être mis en exergue très bientôt permettra au pays, face à ses potentialités, d'en savoir plus sur ses ressources

Guy Loando Mboyo confirme l'engagement de la RDC pour la réalisation des ODD/DR naturelles et s'engager résolument dans l'atteinte des ODD », a-t-il fait savoir. Le ministre d'État a toutefois fait remarquer que la réduction des inégalités dépend de la manière dont les activités humaines sont organisées sur le territoire national. Et c'est le rôle joué par son ministère qui est en pleine réforme depuis 2017. Pour rappel, la cinquième Assemblée des Nations unies sur l'environnement a été présidée par la Norvège. La première session s'est tenue en format virtuel les 22 et 23 février 2021 pour traiter des questions procédurales. La seconde, qui s'est déroulée de manière hybride du 28 février au 2 mars dernier, a été consacrée à l'examen des sujets de fond qui a abouti à la déclaration ministérielle et aux résolutions.

Blandine Lusimana

COOPÉRATION

Félix Tshisekedi échange avec une délégation d'officiers militaires américains

Le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a reçu le 2 mars, dans son cabinet de travail à la cité de l'Union africaine, une délégation américaine mixte composée des officiers de la task force opérationnelle sud-européenne et africaine et des membres du département américain du travail.

La rencontre s'est déroulée en présence de l'ambassadeur américain en poste à Kinshasa, Mike Hammer, rapporte une dépêche de la cellule de communication de la présidence de la République. Au sortir de l'audience, Aida Borras, commandant de la task force, a indiqué que la sécurité, la coopération et l'assistance en coopération entre la République démocratique du Congo (RDC) et les États-Unis d'Amérique, la professionnalisation des militaires congolais, le respect des droits de l'homme et la nécessité de promouvoir de bonnes relations avec les pays de la région ont figuré au menu de leurs échanges avec le président Félix Tshisekedi. Pour sa part, Thea Mei Lee, membre du Département américain du travail, a déclaré que



La délégation d'officiers militaires américains/DR

sa délégation a échangé avec le chef de l'État congolais notamment sur le renforcement de la protection des enfants dans les mines ainsi que sur le respect des droits des travailleurs. Sur place en RDC, son groupe est en synergie avec les ministères congolais du Travail, des Affaires sociales et des Mines. Son souhait est de voir la RDC renforcer son inspection du travail et la guerre contre la corruption dans le secteur de l'extraction des minerais et du business. Ce qui concourt, d'après elle, à la croissance économique de tout pays.

A en croire les deux porte-paroles, le président congolais a été très réceptif des points soulevés et s'est félicité de la coopération entre les deux pays.

Alain Diasso

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Rose Mutombo échange avec les représentants du HCR et de la Monusco

La première délégation à être reçue le 2 mars par la ministre d'État, ministre de la Justice et Garde des sceaux, Rose Mutombo Kiese, a été celle du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), conduite par sa représentante en République démocratique du Congo (RDC) Liz Ahua.



Rose Mutombo en séance de travail avec les délégués du HCR et de la Monusco/DR

Liz Ahua est allée expliquer à Rose Mutombo le travail du comité interinstitutionnel de lutte contre l'apatridie. « C'était une séance technique pour expliquer à madame la ministre d'État, ministre de la Justice, le travail du comité interinstitutionnel de lutte contre l'apatridie. Jusque-là, on s'est entretenu au niveau stratégique pour expliquer ce qu'est l'apatridie et comment est-ce que le gouvernement peut-il nous accompagner dans cette lutte », a-t-elle déclaré.

Le comité interinstitutionnel de lutte contre l'apatridie a été institué en 2019. Liz Ahua a expliqué: « On a mené des études sur la question de l'apatridie dans la ville de Kinshasa et établi des feuilles de route dans dix provinces sur les vingt-six que compte la RDC pour voir quelle est l'ampleur de l'apatridie dans ces provinces. On a fait des séances de sensibilisation ».

En outre, a-t-elle relevé, des certificats de naissance ont été établis et le HCR a organisé des séances foraines pour leur remise aux enfants. Toutefois, Liz Ahua a reconnu que le chemin à parcourir reste encore

long. « C'est le travail que nous avons fait mais le chemin reste long parce que ce n'est qu'un début. Je suis fière du soutien de la ministre d'État et ministre de la Justice ainsi que de l'engagement avec lequel elle prend à cœur ce problème », a conclu la représentante du HCR en RDC.

Des relations au beau fixe avec la Monusco

Pour sa part, Kassim Diagne, représentant spécial adjoint du secrétaire général des Nations unies pour la protection et les opérations de la Monusco, a indiqué qu'avec le ministère de la Justice, cette mission entretient des rapports extrêmement étroits et de partenariat. « Dans nos attributions, nous avons comme instruction du Conseil de sécurité des Nations unies que le ministère de la Justice, dans tous les aspects liés au renforcement des capacités et au soutien institutionnel, de consolider, dans le domaine de l'administration pénitentiaire, les acquis qui sont en cours. La séance d'aujourd'hui s'inscrit dans le cadre des contacts réguliers que nous maintenons

avec le ministère de la Justice pour pouvoir faire le point sur les différentes activités que nous menons », a-t-il déclaré.

Kassim Diagne a souligné qu'à chaque fois qu'il se présente au ministère de la Justice, il rentre entièrement satisfait. Il a fait savoir que cette fois-ci ce sont des aspects judiciaires et pénitentiaires qui ont été abordés. S'agissant de l'administration pénitentiaire, sur les cent trente-sept prisons recensées officiellement en RDC, Kassim a dit à la ministre d'État qu'il y a un certain nombre d'endroits où il va falloir accélérer le travail. « Ce n'est pas encore un travail complet mais nous sommes en train d'avancer. Nous avons discuté avec madame la ministre de la nécessité de regarder s'il y a des zones d'ombre qu'on peut améliorer. C'est, par exemple, du côté de Beni, de Goma et de Bukavu mais aussi du côté d'Uvira où il y a quelques avancées à faire. Mais nous avançons peut-être lentement mais sûrement », a conclu Kassim Diagne, satisfait de l'entretien qu'il a eu avec la ministre d'État, ministre de la Justice.

Blandine Lusimana

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Patrick Muyaya confirme sa participation à la troisième foire des femmes de médias

Dans le cadre des activités marquant la célébration de la journée internationale de la Femme, l'Association congolaise des femmes journalistes de la presse Écrite (Acofepe) et l'Union congolaise des femmes de médias (Ucofem) organisent du 09 au 11 mars à Kinshasa, avec l'appui technique d'Internews, la troisième édition de la foire des femmes de médias.



Le ministre Patrick Muyaya s'entretenant avec Mme Grâce Ngyke

Les préparatifs de la grande rencontre des chevalières de la plume et du micro vont bon train. Déjà, le ministre de la Communication et des Médias, Patrick Muyaya, a donné son accord de principe, quant à sa participation. Il l'a dit au cours de l'audience qu'il a accordée récemment à la présidente de l'Acofepe/RDC, Mme Grâce Ngyke Kangundu. Il a également rassuré la présidente de l'Acofepe de son soutien indéfectible à l'inclusion sociale et l'égalité de chance des femmes de médias.

La troisième édition de la Foire des femmes de médias a pour objectif de promouvoir l'égalité de sexes, l'autonomisation de la femme et le développement durable par les femmes de médias. Elle est un espace de réflexion et d'échange d'expérience pour l'avancement de la profession en promouvant l'égalité de chances entre l'homme et la femme.

B.L.

Découvrez le nouveau numéro de votre magazine

HEBDOMADAIRE INTERNATIONAL
jeune africaine

Disponible dès maintenant chez votre marchand de journaux

- Librairie des Grands Lacs
- Hôtel Memling
- Ex Galerie Présidentielle
- GGmart - Gare centrale

Offre abonnement sur le

+243 851 117 937

INTERVIEW

Baloji : « Je suis le réalisateur de tous mes films »

Rappeur, réalisateur et auteur-compositeur belge d'origine congolaise, assez connu à Kinshasa où il s'est produit sur quelques scènes, Baloji parle de sa fascination pour la capitale de la République démocratique du Congo qui n'avait pourtant pas bonne presse en famille. Bravant l'interdit, il y a découvert une beauté qui lui convient bien. Et début février, Le Courier de Kinshasa l'a rencontré en plein casting pour son premier long métrage.

Le Courier de Kinshasa (L.C.K.) : Il semble que Kinshasa exerce un attrait particulier sur vous. Vous l'avez immortalisé dans votre second album «Kinshasa succursale» qui a connu la collaboration des musiciens d'ici, vous y avez tourné des clips sans compter les scènes où vous vous y êtes produit. Et maintenant, qu'est-ce qui vous y ramène ?

Baloji : Plusieurs choses. Je vais donner une drôle de réponse, une double réponse. Il y a d'abord une raison familiale, je suis Muluba Kat. Et je me souviens que chez nous, chez mes parents, on me disait : Kinshasa ce n'est pas bien. Les gens sont sauvages, ils ne sont pas comme nous, ne parlent pas comme nous. Ils n'ont pas une belle langue, c'est une langue de militaires. Ils n'ont pas le raffinement que nous avons ici. Et entendre cela m'a toujours fasciné. Poussé à aller justement là où mes parents me disaient de ne pas aller. J'ai donc toujours eu envie de travailler à Kinshasa pour leur dire que les choses ne devaient pas être axées sur les préjugés, une idée préconçue, qu'il était possible qu'un Katangais, un Kasaien aille



travailler à Kinshasa. Pourquoi pas ? Et y trouver de la beauté, du raffinement et de l'intelligence de la même manière qu'il les trouverait au Katanga, sans aucune distinction. C'était important pour moi de le faire. J'ai donc fait plusieurs films dont Zombies. Puis, j'ai tourné deux fois en un shooting photo. Finalement, j'aime bien voyager dans le pays, je trouve cela important. Nous avons été à Goma, à Kisangani. C'est important de voyager, je pense que peu de gens ici

le font. Des membres de l'équipe de production de Tosala nous ont accompagnés. Ils n'avaient jamais été à Lubumbashi, par exemple. Ma seconde motivation c'est que je prépare mon premier long métrage.

L.C.K. : Pourriez-vous nous dire de quoi vous parlez dans votre long métrage ? Est-il question de musique ?

Baloji : Non ! On n'en parle pas vraiment mais plutôt de plein d'autres choses. De la vie, beaucoup de deuil, de l'incitation à être

taxé de sorcier ou sorcière, du patriarcat en Afrique, comment la misogynie est présente énormément sur le territoire, le pays, le continent et en Europe de la même manière en fait.

L.C.K. : Cinéaste, c'est une facette de vous que Kinshasa ne connaît pas. Quelle fonction avez-vous au juste dans l'univers du cinéma, réalisateur, producteur ?

Baloji : En fait, je suis le réalisateur de tous mes films «Indépendance cha-cha», «Zombies» et «Karibu ya Bintou». Mais je ne mettais mon nom et ainsi donc, les gens ne le savaient pas. Je suis réalisateur, oui. J'exerce depuis un bon moment et mes derniers films ont bien marché. Cela m'a donné confiance de sorte que j'ai commencé à développer un long métrage. Cela a été compliqué. Nous avons commencé en 2019 et nous voilà en 2022 pour le tourner. Si tout se passe bien, si Dieu le veut, nous tournons dans trois mois.

L.C.K. : Le tournage va se faire à Kinshasa. Quelle place occupe-t-elle dans le récit ?

Baloji : L'histoire se passe dans une ville imaginaire qui est le croi-

sement de Kinshasa et Lubumbashi. À aucun moment je ne dis où l'on est. C'est un mélange des deux.

L.C.K. : Outre ce projet de film au carrefour de Kinshasa et Lubumbashi, sur quoi travaillez-vous d'autre après la pause imposée par la covid-19 ? Certaines activités en suspens à relancer ?

Baloji : Nous devons commencer une tournée africaine le 19 mars 2020 mais annulée pour cause de covid. La première fois que nous aurions fait une tournée en Afrique de l'Est, passant entre l'Éthiopie, l'Angola, Kampala en Ouganda, le Kenya, cela aurait été une expérience superbe. Nous rentrions par Goma, passions au Burundi et nous revenions à Kinshasa enregistrer. Tout cela a été annulé, une catastrophe.

L.C.K. : Enregistrer un nouvel album ?

Baloji : Plutôt la bande son du film qui s'appelle «Augure». Le film et la bande sonore sont tous deux intitulés de la même manière, «Augure».

Propos recueillis par Nioni Masela

OFFRE D'EMPL OI

Une société implantée en République du Congo et spécialisée dans les activités d'essai, de contrôle et d'analyse de qualité (vérification de conformité), recherche un Responsable des ventes et du marketing satisfaisant aux critères suivants :

-est titulaire d'un diplôme dans le domaine du marketing et/ou de la vente justifie d'une expérience professionnelle préalable dans les domaines susvisés, d'une part et en matière de gestion des relations avec la clientèle dans l'industrie des technologies de l'information et de la communication ou dans le secteur de la logistique, d'autre part une bonne connaissance des pratiques commerciales internationales lit, écrit et parle le français et l'anglais de manière fluide

Le candidat doit en outre avoir une bonne compréhension des intervenants et des exigences du programme ainsi qu'une bonne connaissance des concepts de certification de produits et de normalisation industrielle, y compris l'élaboration et/ou la mise en œuvre de normes internationales (ISO, IEC, EN, ANSI, ASTM, etc.).

Le candidat doit être motivé et organisé, de

même qu'avoir de bonnes compétences en communication.

La mission du Responsable des ventes et du marketing consistera à :

-développer les stratégies de marketing et de vente diriger les ventes et les activités commerciales avec les importateurs en coopération directe avec les bureaux CC, qui travaillent avec les exportateurs assurer la gestion de la relation client B2B Ses principales tâches seront les suivantes :

- marketing/commercialisation :
- travailler avec le groupe Marketing sur la promotion de l'utilisation de KAIROS (CRM) localement
- contribuer aux prospects, publications et webinaires organisés pour le contrat VOC (vérification de conformité)
- assister aux réunions mensuelles de communication et de marketing de groupe vente :
- identifier de nouvelles opportunités et les convertir
- organiser et encourager la vente croisée avec les CC sur l'ensemble du réseau
- maintenir à jour la base de données des importateurs
- assister aux réunions de vente avec le direc-

teur, les chambres de commerce, le mécénat, les associations de transitaires, etc.

-surveiller la part de marché et aider à maintenir une croissance durable

-planifier les visites aux clients en faisant la promotion du réseau de l'entreprise soutien :

- enregistrer les plaintes et les demandes de renseignements de nos clients locaux
- échanger avec le responsable technique et des opérations

Lieu d'exercice de l'emploi : Pointe-Noire avec possibilités de déplacements sur Brazzaville

Composition du dossier :

- curriculum vitae
- lettre de motivation (manuscrite)
- copie certifiée conforme du diplôme demandé
- copie du certificat de travail, le cas échéant
- copie du récépissé d'inscription à l'ONEMO

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 18 mars 2022, à l'adresse suivante :

« A l'attention de Monsieur le Directeur Général PricewaterhouseCoopers Tax & Legal 88, avenue du Général de Gaulle B.P.: 1306, Pointe-Noire »

FOOTBALL – TRANSFERT

Amédée Masasi signe chez Mazembe

Libre de son bail chez V.Club de Kinshasa, le milieu défensif Amédée Masasi rejoint le Tout Puissant Mazembe dans un moment particulier suite au litige entre la Fédération et la Ligue nationale de football d'une part, et le club de Lubumbashi de l'autre...

Le milieu défensif international de l'AS V.Club de Kinshasa, Amédée Masasi, a signé chez Mazembe pour quatre années, indique la direction de ce club de Lubumbashi. En fin de contrat avec les Dauphins noirs de Kinshasa, l'ancien joueur de New Soger et de la Jeunesse sportive Groupe Bazano, deux clubs de Lubumbashi, regagnent la capitale de la province du Haut Katanga, pour cette fois-ci arborer le maillot de l'ogre du football national, le Tout puissant Mazembe. Il va cependant devoir gagner sa place, étant directement en concurrence avec d'autres milieux récupérateurs tels l'Ivoirien Christian Koffi Kouamé, Mukoko Tonombe et Ngalamulume.

Notons cependant qu'Amédée Masasi est polyvalent au milieu et pourrait tout autant dépanner dans l'animation de jeu ou comme milieu relayeur. Il va partager le poste de milieu de terrain avec d'autres noms du club comme Glody Likonza, Patient Mwamba, Zemanga Soze, Trésor Mputu Mabi, etc. La tâche incombe donc à l'entraîneur français, Franck

Dumas, de trouver l'harmonie de ce compartiment de jeu avec autant des joueurs, et de veiller au turn-over. A tout considérer, Amédée Masasi sera un atout important, lui qui a montré de belles choses dans V.Club sous Florent Ibenge et aussi lors de la sixième édition du Championnat d'Afrique des nations organisé au Cameroun. L'on se souvient de son somptueux but contre la Libye, permettant aux Léopards locaux d'accéder en quarts de finale de cette compétition.

Mais le milieu défensif arrive dans Mazembe à un moment particulier, avec le litige entre Mazembe et la Fédération congolaise de football association et la Ligue nationale de football sur la restitution du trophée du championnat national 2020-2021 à V.Club, sur décision du Tribunal arbitral du sport, concernant le dossier du transfert du joueur Matutala. Et Mazembe n'a jusque là pas accepté de rendre le trophée et la cagnotte financière de champion qu'offre le sponsor, la société de télécoms Vodacom.

Martin Enyimo



Le milieu défensif Amédée Masasi et le manager de Mazembe, Frédéric Kitengie./DR

FOOTBALL

Les résultats des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Albanie, 23e journée, 1re division

Première apparition en Superliga albanaise pour Chandrel Massanga, entré à la pause lors du carton du Partizani Tirana face à Kukesi (5-0). Le score était de 2-0.

Allemagne, 22e journée, 4e division, groupe Ouest

Exaucé Andzouana égale à 1-1 à la 38e pour le Sportfreunde Lotte. Qui s'incline finalement 2-3 face au Preussen Münster.

Angleterre, 22e journée, 4e division

Oldham fait match nul 2-2 à Crawley Town. Titulaire, Christopher Missilou a marqué le second but de son équipe à la 70e : à la réception d'un centre en retrait, il égalise d'une volée du droit, au ras du sol, avec l'aide du poteau. Son premier but de la saison. Dylan Bahamboula était suspendu.

Belgique, 19e journée, 1re division

Niels Nkounkou retrouvait sa place de titulaire lors de la



Chandrel Massanga a fait sa première apparition en Albanie (DR)

courte victoire du Standard de Liège face à Wilrijk (1-0). Les Rouches ont été réduits à dix à la 52e.

Belgique, demi-finale de la Coupe

Faitout Maouassa n'était pas dans le groupe du FC Bruges, opposé à La Gantoise.

Bulgarie, quart de finale de

la Coupe

Bradley Mazikou était titulaire lors de la qualification du CSKA Sofia face au Lokomotiv Plovdiv (2-0). Ryan Bidounga n'était pas dans le onze du Lokomotiv.

Israël, quart de finale de la Coupe de l'Etat

Mavis Tchibota était titulaire lors de la qualification du

Maccabi Haifa au détriment de l'Hapoel Hadera (1-0, 2-0 à l'aller). Remplacé à la 81e.

Italie, 27e journée, 2e division
Buteur sur penalty à la 83e, Gabriel Charpentier offre la victoire à Frosinone face à Cosenza (1-0). Remplacé à la 90e+4. Frosinone est 7e avec 44 points.

France, demi-finale de la Coupe

Mardi soir, Nice s'est qualifié pour la finale en disposant de Versailles (2-0). Remplaçant, Christopher Ibayi est entré à la 58e, alors que l'équipe de N2 était menée d'un but.

Chrislain Matsima est resté sur le banc lors de l'élimination de Monaco à Nantes (2-2, 2-4 aux tirs au but).

Yannis M'Bemba n'était pas dans le groupe des Canaris.

France, 21e journée, 3e division Dans un duel de mal-classé, Créteil, 16e, bat Sète, 14e, sur le score de 3-1. Titulaire, Alan Dzabana a été remplacé à la 61e.

Sur le banc au coup d'envoi, Jason Ngouabi a été lancé à la 20e, à la place de Solvet, blessé.

Boulogne-sur-Mer s'incline à Villefranche (1-2). Titulaire, Herman Moussaki a été remplacé à la 64e, à 0-1 pour les Saônois. Les Nordistes sont derniers.

Camille Delourme

NOUS RECRUTONS UN DIRECTEUR MAINTENANCE INDUSTRIELLE**CONFORMÉMENT AUX CRITÈRES CI-APRÈS :****I. Description du poste**

Le Directeur Maintenance Industrielle est le premier garant du bon fonctionnement des équipements techniques. Il assure tout ou partie des activités suivantes :

- Veille en permanence à l'entretien et aux réparations des équipements de production,
- Anticipe les besoins du service, détecte les défauts, les pannes ou les avaries diverses et met en place les mesures correctives,
- Fixe les priorités et élabore le planning de maintenance préventive et corrective des différents équipements,
- Encadre les équipes d'intervention et dirige les travaux d'entretien et de dépannage,
- Participe aux activités d'amélioration continue.

II. Qualifications et aptitudes

Poste de cadre

1. Profil du candidat

Le Directeur Maintenance Industrielle doit posséder les qualifications suivantes :

- Titulaire d'un BAC+5,
- Diplôme d'ingénieur spécialisé (mécanique, électrotechnique, automatisation).

2. Expérience

Les postulants qui disposent d'un BAC ou d'un BAC+2 ou même d'un BEP peuvent aspirer à ce poste avec plusieurs années d'expérience à leur actif dans le contexte d'une promotion en interne.

3. Qualité du candidat

Le Directeur Maintenance Industrielle doit posséder les qualités suivantes :

- Une rigueur absolue, un sens de l'organisation et méthodique.
- Une bonne capacité d'analyse et d'une forte dose de créativité et de réactivité,
- Un bon sens relationnel pour lui faciliter les échanges avec les collègues en interne et les fournisseurs ou les fabricants en externe.
- Maîtrise les fiches techniques des outils de production et les procédés de production.

III. Pour nous contacter

Adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae à :
avis2recrutement@gmail.com

GROUPE YANNICK

Recherche : administrateur, comptable, chauffeur/véhicule, APS (agent de sécurité), maître chien.

Adresse : 2549 rue Charles des Faucault Centre-ville, face de l'hôtel Marina

Téléphone : 06 402 81 81



ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter

↑

SAISISSEZ LE LIEN

OU


NÉCROLOGIE

La famille Tsiememissou et Stanislas Okassou ont l'immense tristesse d'annoncer aux parents, amis et connaissances de Makoua, Brazzaville et Pointe-Noire, le décès de leur fille, sœur, nièce, cousine et mère Natacha Tsiememissou, survenu le 20 février 2022, à Brazzaville.

Le deuil se tient au n°308 de la rue Loudima, non loin de l'avenue Mgr Benoit Gatsongo, ex-avenue des Chars, à Ouenzé.

La date et le programme des obsèques seront communiqués ultérieurement.



Rosalie Bindika, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, Diakabana Victor, Batamio Germain, Tsiankolela Maxel Freddy et la famille Kahunga ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur mère, sœur, belle-mère, grand-mère Loukoula Véronique (mère Véro), survenu, le 28 février 2022, au centre hospitalier universitaire de Brazzaville(CHU).

La veillée mortuaire a lieu au n°60, de la rue Mounoundji, au quartier Massina (reference arrêt boulangerie en allant vers l'hotel Exa)

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement. Que le Seigneur accueille dans son royaume l'âme de sa servante mère Véro.

**IN MEMORIAM**

Le temps qui passe n'essuie pas nos larmes 8 mars 2121 – 8 mars 2022, voici une année jours après jours que notre femme et notre maman chérie Kiki Ngami Durelle Marhyse (Kikina) a été rappelé auprès de Dieu le père Tout-puissant.

À l'occasion de ce triste anniversaire Rock Ngasakys, Alain Sylvestre Ngassaki, son époux, la famille Ngassaki, les enfants Emmanuelle, Victorine, Marhyse, Dieuveille, Auguste Alain Mondésir demandent à tous ceux qui l'ont connu et aimée particulièrement les anciens collègues du Laboratoire national de santé publique, d'avoir une pensée pieuse pour son âme.

Maman chérie tes souvenirs resteront à jamais graves dans nos mémoires. À cet effet des messes d'action de grâce pour le repos de son âme seront dites le 8 mars à 6h 15 en la Basilique Sainte-Anne du Congo et en les paroisses Saint-François d'Assise, Doundzia Mpougou de Mfilou, Jésus-Ressuscité-de-la Miséricorde-Divine du plateau des 15 ans, Saint-Esprit de Mougali, Saint-Jean-Marie-Vianey de Mouléké, Saint-Jean-Baptiste de Ouenzé et Talangaï enfin Saint-Grégoire de Massengo. Une gerbe de fleurs sera déposée au cimetière privé la Grâce suivie d'un apéritif au n°24 rue Melphon Kamba (Massengo domaine).

Dieu a donné, Dieu a repris. Que son nom soit glorifié.



SOLUTION :
Le mot-mystère est : *pantin*

MOTS CASÉS 10X13 • N°322

C	R	A	C		B	E	D	O	N
E	U		H	O	U	X		F	I
N	A	B	A	B		C	A	F	E
D		E	T	I	R	E		R	E
R	A	T		E	U	S	S	E	
E	X	E	C	R	E		U		F
	E		U		S	A	I	N	E
C	E	D	R	E		P	E	A	U
E		R	E	B	U	T		I	
L	I	A		E	N	E	R	V	E
E	M	P	A	N		S	U	E	R
R	A		L	E	D		S		R
I	M	B	U		O	B	E	S	E

	L	A	E	R	B	U					
D	E	F	L	A	G	R	A	T	I	O	N
	G	I	G	U	E		P	E	T	R	I
C	A	L	A	B	R	A	I	S		N	E
	L	R	E	I	N	E	T	T	E		
K	I	E	V		E	C	R	A	S	E	S
	S	U	E	E		R	E	M	I	O	
B	E	C		V	U	E		E	G	A	L
	N	A	N	A		R	E	N	A	L	E
A	T	L	A	N	T	A		T	N	T	
	Y		O	I	S	E		E	O	N	
P	A	P	O	U	S		P	U	S		E
	E	T	H	I	O	P	I	E		V	A
A	R	U	M		N	I	A		L	I	N
	A	S	S	A	S	S	I	N	E	N	T

FLÉCHÉS 12x15 SOLUTION • N°2110 • © FORTISSIMOTS 2021

• SOLUTION DE LA GRILLE N°564 •

3	8	7	4	6	9	5	2	1
2	9	5	3	8	1	7	6	4
6	4	1	7	5	2	8	3	9
5	6	3	1	9	4	2	7	8
9	2	8	6	3	7	4	1	5
1	7	4	5	2	8	6	9	3
7	3	6	8	1	5	9	4	2
4	5	9	2	7	3	1	8	6
8	1	2	9	4	6	3	5	7

• SOLUTION DE LA GRILLE N°574 •

6	5	3	1	2	7	4	9	8
7	9	8	5	4	6	1	3	2
4	2	1	9	8	3	7	5	6
3	6	5	2	9	4	8	7	1
8	7	2	3	1	5	6	4	9
9	1	4	7	6	8	3	2	5
1	4	7	8	5	9	2	6	3
5	8	6	4	3	2	9	1	7
2	3	9	6	7	1	5	8	4

MOTS CASÉS 9X13 • N°323

2 LETTRES

AN-EH-LE-NE-OK-OR-PU-SE-VA

3 LETTRES

AMI-ANE-CAP-IFS-ION-IRE-LIT-LUE-NES-OUF-RIT-RUT-SEC-SEN-VAL

4 LETTRES

DAIM-EMET-IDEE-IOTA-IRAS-IRIS-
-ISSU-ROTA

5 LETTRES

EIDER-EMANE-EMERI-ETAIT-EVIER-
-HUPPE-LATTE-MORUE-OKAPI-
SERPE-TIARE-VERVE-VODKA

6 LETTRES

EPIEES-ETEINT-LEVAIN-MIASME

L'ARTICLE DE LA MORT SANS RIRE	PAYS D'ASIE SERVICE D'URGENCE	DANSA RÉCIF	RESTONS PRONOM REFLECHI	DÉSAC-CORDEE GARS	ÉPREUVE DE TROT
FRACTIONS DE SECONDE SYMBOLE CHINOIS					GROSSE ANGUILLE
GROS BIDE	AUGMENTE QUELQU'UN		PRODUIT DE LA MER ARTICULATIONS		MINABLE VARIÉTÉ DE POMME
BRUIT DE BULLE MERCURE DU CHIMISTE		EMPLOI DU TEMPS RÉUNION PUBLIQUE			RESEAU
IMAGINAIRES À PEINE	UNION D'ÉTATS BRILLÉS	D'UN SEUL TON ROULÉ			NÉGATION PROCHE DU HARENG
VILLE DE PICARDIE	RANGEMENT DOMPTA	ABATTU VILLE DE CHAMPAGNE	DÉCHET VOLCANIQUE POISSON	POSSESSIF ÉTOFFE LÉGÈRE	C'EST-À-DIRE
CÉPAGE DE BOURGOGNE VIRAGE GLISSANT			MARQUER LA PEAU GRAFFITI		CONJON-CTON
		RÉGION SCANDINAVE			EN VOGUE
CERNÈRENT					

FLÉCHÉS 12x15 • N°2111 • © FORTISSIMOTS 2021

P	E	I	N	A	G	R	E	S	S	I	F	E	O	T
C	R	D	B	A	C	T	E	R	I	E	T	C	R	E
D	O	U	I	V	R	C	O	L	I	T	E	R	S	
X	S	E	R	C	H	E	V	E	U	O	I	E	A	R
E	E	J	U	I	U	V	T	R	B	L	T	M	I	E
N	I	D	P	R	G	L	T	R	O	E	A	U	V	V
O	T	U	N	R	T	O	E	P	L	C	N	I	A	B
P	R	A	R	I	C	S	E	C	O	E	L	C	A	
H	A	C	I	T	D	N	D	U	G	M	G	E	O	R
O	P	O	U	G	N	R	C	Q	E	E	A	H	F	B
B	P	R	O	B	A	N	T	I	U	T	R	O	F	O
E	B	I	O	C	B	T	H	P	P	E	R	I	R	U
A	E	A	O	Q	E	M	G	O	D	E	O	U	E	Z
A	R	C	A	N	E	U	E	R	P	U	T	S	O	E
X	U	E	I	V	E	A	R	T	I	F	I	C	E	Y

ABRUTI / AGRESSIF / ARCANÉ / ARTIFICE / BACTÉRIE / BANDIT / BARBOUZE / CAVIAR / CHEVEU / COCARDE / COEUR / COFFRE / COLITE / COLVERT

COMÈTE / CORIACE / DÉLÉTERE / DOGME / ÉGÉRIE / FORTUIT / GARROT / HELIUM / INDEX / JEUDI / LUCIDE / NAVET / OCTOBRE / PARTIE

PRINCIPE / PROBANT / PRURIGO / SPOLIER / STUPRE / TAIGA / TITANE / TROPIQUE / TRUIE / TRUIE / VERSET / VIEUX / YOURTE / XENOPHOBE

• SUDOKU • GRILLE N°565 • FACILE •

7	5		2	9				
		1	4	3				6
6				1	3	9		
5		4		2		1		
	7		5	9		8		
	1		7		6		5	
	3	8	9					1
1				8	4	9		
			2	3		7	4	

• SUDOKU • GRILLE N°575 • DIFFICILE •

	7			6		3	4	
		1		2	7			
								9
9	8		1			6		
2			3	8			7	
		3		4		5	2	
4								
		8	2			9		
6	9		5				7	

BOXE DES PHARAONS RÉNOVÉE

Les Diables rouges prêts pour la deuxième édition de l'open international

Les Diables rouges de boxe des pharaons rénovée affûtent leurs armes pour la deuxième édition de l'Open international des pays du Bassin du Congo qui se déroulera du 20 au 24 avril à Oyo, dans le département de la Cuvette, avec la ferme ambition de maintenir la position qu'ils ont occupée lors de la première édition à Kinshasa.

Dans la capitale de la République démocratique du Congo, les Diables rouges avaient occupé la première place, après avoir glané seize médailles: sept en or; cinq en argent et quatre en bronze. « Les ambitions sont les mêmes. Nous allons maintenir la première place que nous avons occupée lors de la dernière édition de l'Open qui s'est déroulée à Kinshasa. Le niveau est appréciable. La direction technique a fait du bon boulot. La préparation est bonne et vous pouvez nous faire confiance », a assuré Jean Rydhel Malonga, capitaine des Diables rouges.

Les athlètes congolais ont, en effet, débuté leur préparation depuis le 10 janvier pour une durée de trois mois, répartie en quatre étapes.

La première était consacrée à la préparation physique générale. La deuxième a été axée sur la préparation physique spécifique. Actuellement, les trente athlètes sélectionnés sont sur le point de boucler la troisième étape, consacrée aux combats dirigés avec



des partenaires, dans le but de réveiller les réflexes et les automatismes des compétiteurs en situation de compétition. Ce mois de mars sera consacré à l'affûtage, c'est-à-dire la diminution de l'intensité de tout le travail donné aux athlètes, afin que les corps de ces derniers répondent favorablement le jour de la compétition.

« Les athlètes sont au point. Nous avons commencé la préparation depuis le retour de Kinshasa. Nous nous arrangeons à maintenir cette flamme jusqu'au jour de la compétition. J'ai la ferme conviction que le résultat sera meilleur. Avec les athlètes, nous faisons ce qui est possible pour que tout se passe dans les meil-

Des Diables rouges sélectionnés/Adiac leurs conditions », a expliqué le coach Guenaël Sigfried Josrom Pilly. « Les athlètes congolais ont un niveau excellent. J'ai confiance en eux par rapport à la RDC. Nous sommes prêts pour la compétition. Je demande aux Congolais qui ne connaissent pas la boxe des pharaons de nous soutenir; parce que cette

discipline fait des exploits dans notre pays », a-t-il ajouté.

« Nous sommes prêts, la préparation se passe bien et attendons les bons résultats qui seront le fruit de notre bonne préparation. Par rapport à mon travail, le pays peut compter sur moi. Etre capitaine c'est une lourde responsabilité mais on tient le coup », a assuré le capitaine.

La deuxième édition sera parrainée par le ministre Denis Christel Sassou Nguesso, en sa qualité de député d'Oyo. La compétition débutera par le séminaire technique pour les compétiteurs prévu le 20 avril après le briefing d'arbitrage. La pesée, le tirage au sort et la réunion technique se feront le 21 avril, avec l'examen international de passage de grade de Mâni et Ndonga-Mâni, notamment dans le volet technique, les épreuves orales, les couplées avec une conférence-débat sur la préhistoire et l'histoire d'Oyo. La cérémonie d'ouverture interviendra le 22 avril et la clôture le 24 avril.

James Golden Eloué

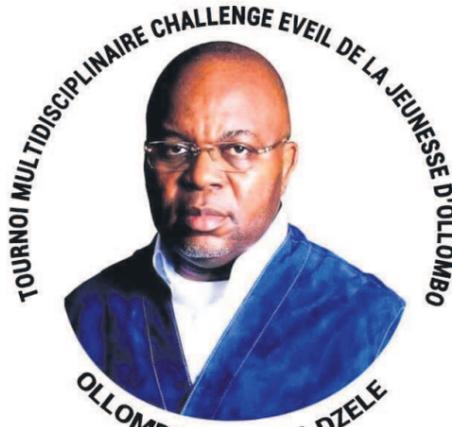
DISTRICT D'OLLOMBO

Galactic excellence prévoit un tournoi de détection des talents

Au cours d'un point de presse animé le 2 mars à Brazzaville, le président de l'association Galactic excellence, Ngatsé Obambi, a annoncé la tenue d'un tournoi multisports, consistant à réunir puis faire découvrir les jeunes talents du district d'Ollombo, dans le département des Plateaux.

Dénoté Tournoi multidisciplinaire challenge éveil de la jeunesse d'Ollombo, la compétition qui regroupera les athlètes des sous-ligues de la localité est organisée en partenariat avec l'Association jeunesse dynamique déterminée.

Ce sont, en effet, des dizaines de jeunes pratiquant le football; le handball; le karaté; la boxe; le volleyball et le judo qui s'affronteront du 24 avril au 5 juillet, pour développer la cohésion et mettre en œuvre leur savoir-faire. « Ces compétitions nous permettront de détecter les jeunes talents de cette partie du pays. Nous devons aussi militer pour le



vivre-ensemble, puisque notre association lutte pour le développement du sport en République du Congo, à travers les séminaires et compétitions que nous organisons partout sur l'étendue du territoire national », a signifié Ngatsé Obambi.

Il a profité de l'occasion pour inviter les acteurs du football congolais à unir leur force autour du président de la fédération, Jean Guy Blaise Mayolas, car l'assemblée générale électorale de cette structure est prévue pour l'année en cours. Ngatsé Obambi pense qu'il n'est pas important de changer par plaisir, mais il faut accompagner celui qui a un bon projet, afin de faciliter le développement du football congolais à long terme. Il estime, en outre, qu'il est possible de faire appel aux anciens footballeurs, à l'image du Sénégal, pour rester près du staff technique.

Rude Ngoma

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Marc-Olivier Togbé promeut l'INFPA de Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire présente au salon de l'agriculture 2022 ses produits et met également en avant l'Institut national de formation professionnelle agricole (INFPA) avec ses activités de formation et de recherche dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de l'écosystème du secteur agricole et agroalimentaire.

Le lieutenant-colonel Marc-Olivier Togbé, à la tête de l'INFPA depuis octobre 2020, a effectué le déplacement pour venir parler de l'établissement d'enseignement supérieur qui forme les étudiants dans le domaine de l'agriculture et ses extensions par son dispositif technique conciliant la meilleure combinaison entre la théorie et la pratique.

S'entretenant avec la presse sur les pratiques agricoles et les options en termes de débouchés de l'INFPA, le directeur a précisé que son institut réunit à ce jour onze écoles. Celles-ci forment selon différentes matrices œuvrant sur plusieurs compétences, qu'il s'agisse de la coopération agricole internationale en production végétale, du foncier rural, des productions d'élevage ou qu'il s'agisse de la formation halieutique, pêche ou aquaculture. « Nous travaillons sur toute la gamme de la formation professionnelle agricole », a-t-il assuré.

Cet institut reçoit les étudiants et porteurs de projets de la sous-région, souhaitant acquérir des compétences pour exercer dans les métiers de l'agriculture.

Par rapport aux métiers d'avenir, le directeur de l'INFPA a prédit : «



Marc-Olivier Togbé, directeur de l'INFPA de Côte d'Ivoire/DR

Quel que soit ce que l'on découvrira ces temps-ci, notamment pour la Côte d'Ivoire, nos pays vont demeurer à forte vocation agricole ».

De ce fait, les apprenants sont formés au niveau du Brevet de technicien agricole et du Brevet de Technicien supérieur agricole, des cadres de haut niveau dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et le

paysage; des techniciens outillés, ayant des arguments pour intervenir à divers niveaux de l'agriculture. En un mot, ils sont d'ores et déjà préparés aux métiers d'avenir en adéquation avec une expertise ouvrant aux solutions innovantes et performantes mises en place pour relever les nombreux défis de transitions agro-écologiques, alimentaires et environnementales.

Marie Alfred Ngoma